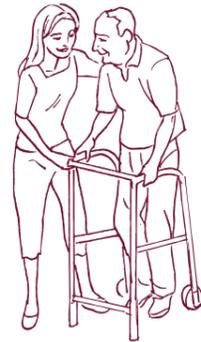




AUJOURD'HUI ET PLUS ENCORE DANS LES DÉCENNIES À VENIR, LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR SOCIAL ET DE LA SANTÉ JOUENT UN RÔLE DÉTERMINANT, ÉCONOMIQUEMENT ET SOCIALEMENT, AFIN D'ASSURER LA CONTINUITÉ DES SOINS ET DES INTERVENTIONS SOCIALES, AU REGARD DE L'ALLONGEMENT DE LA VIE ET DE L'AUGMENTATION DE LA DEMANDE DE SOINS QUI EN RÉSULTE, OU ENCORE DES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES OU FORMES D'EXCLUSION.

> Le secteur santé et social de réels gisements d'emplois



Un secteur riche et complexe, face à de forts enjeux pour l'avenir

Le secteur sanitaire et social apparaît comme un secteur important de l'économie française.

Au plan national, il regroupe près de 31 000 établissements et services répartis entre public et privé, à caractère commercial ou sans but lucratif, et s'adressant aux personnes malades, aux personnes âgées, aux enfants et adultes en situation de handicap, aux enfants, adultes et familles en difficulté sociale, mais aussi au travers de l'aide au maintien à domicile ou de la garde d'enfants. Il se caractérise également par un nombre important de personnels - environ 1 600 000 personnes en équivalent temps plein.

En Champagne-Ardenne, on compte :

- dans le social : 15 500 emplois répartis dans 760 établissements ; 5 000 emplois seront à pourvoir d'ici 2010

notamment dans les crèches, maisons de retraite et dans l'aide à domicile (source URIOPSS Champagne-Ardenne).

- dans la santé : 55 établissements de santé publics et privés et près de 19 000 salariés (source DREES SAE 2005).

La situation des professionnels

- Sur le plan des professions médicales, l'existence d'inégalités en termes de répartition des spécialités médicales sur le territoire hexagonal, risque encore de s'accroître dans les années 2010-2015, si la tendance observée aujourd'hui subsiste et s'amplifie avec les départs en retraite.

- Le secteur social et médico-social va subir de la même façon un fort renouvellement du personnel, la situation étant particulièrement critique pour les éducateurs spécialisés et les assistants sociaux, ainsi que pour les personnels d'encadrement.

Le nombre de postes à pourvoir en France d'ici 2015 dans les principales professions santé et social

	Emploi 2015	Créations nettes d'emploi 2005-2015	Départs de l'emploi 2005-2015	Postes à pourvoir entre 2005-2015	En moyenne annuelle par rapport à l'emploi total en %	Variation des départs de l'emploi de 2005-2015 par rapport à ceux de 1995-2005
Aides soignants	617 000	149 000	109 000	258 000	4.7	93
Infirmiers, sages-femmes	531 000	78 000	123 000	201 000	4.1	87
Médecins et assimilés	297 000	-7	74 000	66 000	2.2	112
Professions paramédicales	286 000	17 000	52 000	69 000	2.5	110
Professions action sociale	611 000	72 000	84 000	156 000	2.7	95
TOTAL santé et action sociale	2 342 000	308 000	442 000	751 000	3.4	96

Les chiffres sont issus d'une étude de la DARES et du Centre d'analyse stratégique (CAS), présentée dans le rapport du groupe « Prospective des métiers et qualifications » intitulée « Les métiers en 2015 ».

La santé une large palette de métiers



D'ici à 2015, 258 000 postes d'aides soignants sont à pourvoir, dont 149 000 créations et 109 000 départs en retraite. Et aussi 201 000 postes d'infirmières et sages femmes, dont 78 000 créations et 123 000 départs en retraite.

Au total, 200.000 postes sont à pourvoir sur les 5 prochaines années dans 150 métiers. Une large palette de métiers est concernée par ces recrutements massifs. Dans l'administration, ce sont les contrôleurs de gestion et les techniciens d'information médicale. Dans les professions paramédicales, il s'agit avant tout de masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, cadres d'unité, cadres de secteur de santé. Au total 140.000 recrutements de personnel non-médical dans la fonction publique, ajoutés aux

50.000 dans les cliniques sont à prévoir. Côté personnel soignant, les besoins se font ressentir pour des infirmiers, des aides-soignants, médecins, pharmaciens, dentistes, sages-femmes.



QUELQUES CHIFFRES EN RÉGION

Médecins généralistes	2 044
Médecins spécialistes	1 764
Chirurgiens dentistes	773
Sages femmes	396
Infirmiers	9 914
Masseurs kinésithérapeutes	891
Orthophonistes	264
Orthoptistes	28
Pédicure-podologue	199
Ergothérapeutes	108
Psychomotriciens	134
Audio-prothésistes	38
Opticiens-lunetiers	254
Manipulateurs ERM	565
Pharmaciens	1 446
Total	18 818

source : STATISS 2008 - DRASS Champagne-Ardenne

[INTERVIEW]

« Anne Holmes

directrice des Ressources Humaines à l'Institut Jean Godinot, centre de lutte contre le cancer à Reims

ARIFOR MAGAZINE : QUELS SONT LES MÉTIERS POUR LESQUELS VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT ?

ANNE HOLMES : Aujourd'hui nous rencontrons des difficultés de recrutement sur les métiers d'anesthésiste, de kinésithérapeute, mais surtout de manipulateur radio.

POUR QUELLES RAISONS CE MÉTIER N'ATTIRE PAS LES JEUNES ?

Le métier de manipulateur radio a fait mauvaise presse suite à l'affaire d'Epinal dans laquelle la profession a été mise en cause du fait de défaillances dans l'utilisation du matériel de radiothérapie. Depuis les personnes viennent à reculons dans ce métier. Or nous avons ici un professionnalisme qui évite toutes

déviances. Ajouter à cela, notre région qui n'est pas très attractive.

QUE FAITES VOUS POUR ATTIRER LES ÉTUDIANTS ?

Nous déposons des annonces dans toute la France et nous jouons la carte de la proximité de Paris. Autre avantage que nous proposons : le contrat de professionnalisation après la 2^{ème} année. On leur propose un statut de salarié avec une couverture sociale. C'est beaucoup mieux qu'une bourse. Ils bénéficient également de l'encadrement d'une équipe qui les accompagne tout le long de leurs études. C'est un gros avantage par rapport aux autres étudiants qui sont seuls dans l'apprentissage de ce métier. Et suite à l'obtention de leur diplôme, ils sont intégrés à l'Institut. Pour le logement, nous leur proposons des appartements à un rapport qualité prix très intéressant dans un cadre de vie agréable.

COMMENT DEVIENT-ON MANIPULATEUR RADIO ?

Deux voies permettent d'accéder à cette profession :
- soit passer par un institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale (il faut parfois avoir déjà fait une première année de médecine), et obtenir le diplôme d'État délivré par le ministère de la Santé
- soit entrer dans un lycée sous contrat qui forme au DTS (diplôme de technicien supérieur) en imagerie médicale et

radiologie thérapeutique, délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les cursus durent trois ans et comportent un enseignement théorique et des stages pratiques dans des unités de soins d'imagerie médicale, de médecine nucléaire et de radiothérapie. Ce métier convient à ceux qui possèdent à la fois des qualités humaines et du goût pour les technologies.

COMBIEN GAGNE UN MANIPULATEUR RADIO ?

Il gagne environ 2 116 € bruts en début de carrière. La convention collective est intéressante pour les salariés et nous menons une politique de formation et de valorisation des acquis très forte. C'est un fort investissement mais au niveau de la lutte contre le cancer, les évolutions sont importantes d'où la volonté de faire évoluer notre personnel.

QUELLES SONT LES QUALITÉS REQUISES POUR TRAVAILLER DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ?

Il faut avoir une certaine philosophie du patient même si tous les salariés ne sont pas en contact direct avec le patient. Je ne dis pas qu'il faille avoir absolument la vocation mais il faut travailler avec passion. Que l'on soit en début ou fin de chaîne, tous les professionnels de la santé, chirurgiens, secrétaires, femmes de ménage ou brancardiers doivent partager la même valeur du patient. Le relationnel est une facette importante dans ces métiers ■

Le social Des métiers pour tous les talents



En Champagne-Ardenne, il représente 15 500 emplois et 760 associations

Le secteur du social recouvre trois spécialités : le conseil et l'assistance auprès des adultes ou personnes âgées, l'éducation / animation et l'aide à domicile.

Il existe une vingtaine de métiers dans le social, accessibles à tous les profils, avec ou sans le bac. Assistant de service social, délégué à la tutelle, éducateur

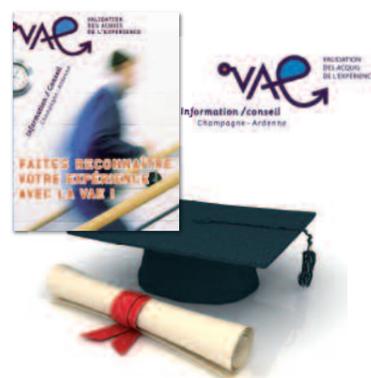
spécialisé, aide médico-psychologique, animateur socio-culturel, médiateur social, technicien d'intervention sociale et familiale, assistante maternelle, auxiliaire de vie...

La palette des qualifications est large, puisqu'elle va des professionnels de niveau V - assistants animateurs ou aides médico-psychologiques par exemple -, jusqu'aux diplômés de niveau II ou I - comme les titulaires du nouveau diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS) ou ceux du récent certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (Cafdes) - en passant par les travailleurs sociaux de niveau III (assistants de service social ou éducateurs spécialisés notamment).

Les métiers d'aide aux personnes fragiles : 1/4 des créations d'emploi dans les 5 ans qui viennent

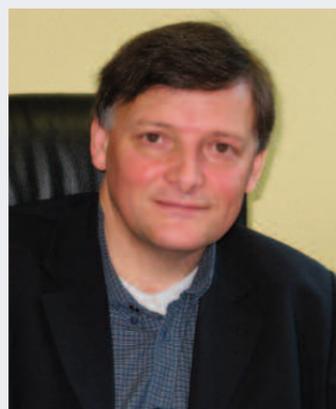
Le nombre d'emploi dans les métiers d'aides aux personnes fragiles devrait passer à 1,718 million en 2015 au plan national. C'est donc près de 673 000 postes qui devront être pourvus en 2015 pour faire face à cette forte croissance de l'emploi et à ces départs en fin de carrière.

À SAVOIR



Formations facilitées

Dans le secteur sanitaire et social, les passages d'une profession à une autre et donc d'une formation à une autre sont facilités par les passerelles. En effet, il existe des allègements et / ou des dispenses de formation d'un diplôme à l'autre. Tous les diplômes sont accessibles par la Validation des Acquis de l'Expérience.



Michel Tanguy, Directeur adjoint à l'Institut d'Education Motrice (IEM) à Fagnières

ENTRETIEN AVEC MICHEL TANGUY

Quel est votre parcours professionnel ?

J'ai exercé pendant 20 ans le métier d'éducateur spécialisé dans les domaines du handicap et de l'inadaptation sociale. Suite à mon expérience comme responsable d'un centre nautique, j'ai pu développer des compétences en gestion. De là, j'ai passé un diplôme en hautes études en gestion d'entreprise. Puis je suis venu sur le projet de création de l'IEM à Fagnières sur lequel tout devait être créé : partenariat, protocole, projet associatif et d'établissement.

Nous sommes dans une dynamique d'ouverture

Le métier d'éducateur spécialisé a-t-il évolué ?

Comme tous les métiers du social, il a été réinterrogé avec l'apparition de nouvelles lois. Ce métier a évolué dans le temps dans le sens d'une plus grande performance. Aujourd'hui on travaille davantage avec les autres professionnels.

Les échanges sont plus nombreux et incontournables qu'il s'agisse des psychologues ou neurochirurgiens. C'est en ce sens que la profession a progressé, nous sommes dans une dynamique d'ouverture.

Quels conseils donnez-vous à un jeune qui souhaite devenir éducateur spécialisé ?

Il faut absolument qu'il se confronte au terrain. Je lui conseillerais de s'impliquer dans un club sportif ou autre pour qu'il travaille avec d'autres personnes et apprenne à gérer des groupes d'enfants. Au départ, il risque de se prendre de plein fouet le handicap. Ce n'est pas facile à accepter pour les jeunes. Cependant il peut choisir de travailler sur d'autres problématiques, c'est l'avantage du métier d'éducateur spécialisé. Il peut être amené à travailler avec des jeunes de la rue en difficulté sociale ou des personnes âgées. Une certitude : il ne faut pas faire ce métier par défaut. Car au-delà de la formation que le jeune suivra, il devra également être patient dans son évolution professionnelle car c'est un métier où seule l'expérience permet de réussir ■



Les projections d'emploi dans les années à venir

Dans le secteur des métiers d'aides et de soins aux enfants et aux personnes âgées

	Emploi 2015	Création nettes entre 2005 et 2015	Nombre de postes à pourvoir
Les métiers de la petite enfance	594 600	84 800	204 000
Les métiers du handicap	283 100	69 400	114 400
Les métiers du grand âge	840 400	197 600	354 500
Ensemble des métiers d'aide aux personnes fragiles	1 718 000	351 800	673 000
EN % DE L'EMPLOI TOTAL	7 %	23 %	9 %

source : CAS

Les services à la personne, une activité en forte augmentation

L'émergence de nouveaux acteurs

En 2004, la Champagne-Ardenne comptait presque 280 organismes agréés de services à la personne regroupant les associations, les CCAS et les entreprises privées lucratives avec une prédominance des acteurs issus du secteur associatif (95 %). Depuis, la région a enregistré une progression du nombre de structures agréées : en 2006, ils sont près de 440 acteurs présents sur le marché des services à la personne à posséder un agrément.

Progression des effectifs salariés

Parallèlement à la hausse de l'activité, les effectifs salariés, majoritairement féminins (96 % des emplois) ont fortement augmenté, passant de 11 754 en 2004 à 14 553 en 2006. Ce secteur reste cependant marqué par la précarité de l'emploi : en moyenne, un salarié du secteur des services à la personne exerce une activité équivalente à un tiers temps, soit 463 heures / an, une des raisons expliquant le fort turnover.



Dans le secteur des services à la personne à l'horizon 2013

Emplois prévisionnels dans les structures agréées

Unité : emplois ETP Equivalent Temps Plein	Assistance aux personnes âgées	dont : personnes dépendantes	Ménage	Garde d'enfants	Soutien scolaire	Autres activités	Total
Ardennes	600	600	310	41	5	14	970
Aube	800	500	350	45	2	43	1 240
Marne	1 200	650	610	86	42	223	2 161
Haute-Marne	500	350	210	23	1	195	929
Région	3 100	2 100	1 480	195	50	475	5 300
Créations nettes d'emplois en région	650	440	130	40	20	250	1 090

CETTE ÉTUDE 2009 SUR LES SERVICES À LA PERSONNE RÉALISÉE PAR L'URIOPSS EST CO-FINANCÉE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL ET L'ÉTAT.

source : URIOPSS

[3 QUESTIONS À...]

« Marie-Hélène Rodicq

Directrice de l'association Domicile Action 08 à Charleville Mézières employant 79 salariées

QUEL EST LE RÔLE D'UNE TECHNICIENNE DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE ?

La technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) vient en aide aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou en situation d'exclusion. Dans le cadre de la famille, elle intervient pour répondre à une situation de crise momentanée. Elle exerce une fonction d'accompagnement social qui peut passer par la prise en charge des responsabilités de la vie quotidienne. L'arrivée d'un enfant constitue une modification importante de l'organisation de la famille, des rôles et places de chacun. Certains parents sont « angoissés » et peuvent avoir le sentiment de manquer de compétences. Ils ont besoin de réponses simples concernant par

effectuer les démarches administratives nécessaires. Mais il peut y avoir des situations plus difficiles à gérer comme la maltraitance avérée.

QUELS SONT LES EMPLOYEURS ?

Les TISF sont, non pas employés directement par des particuliers, mais mis à leur disposition par l'intermédiaire d'un employeur : collectivités locales, associations, crèches parentales, organismes sociaux, caisses d'allocations familiales, services d'éducation et de soins à domicile.

QUELLES SONT LES QUALITÉS NÉCESSAIRES POUR EXERCER CE MÉTIER ?

L'exercice de ce métier requiert des qualités humaines indéniables : intérêt marqué pour les problèmes humains et sociaux de la famille, capacités relationnelles affirmées (aptitude à instaurer des relations de confiance, à respecter le mode de vie des familles, patience, discrétion), goût pour les tâches concrètes de la vie quotidienne mais également bon équilibre psychologique et bonne résistance physique. Les TISF doivent savoir s'adapter et garder le recul nécessaire pour éviter de s'impliquer eux-mêmes trop fortement ■



exemple l'alimentation ou la santé. La technicienne intervient pour les courses, la cuisine, le ménage, l'entretien du linge. Elle s'occupe des enfants et de l'aide aux devoirs. Elle peut gérer le budget familial et

POUR SE FORMER ET DEVENIR TISF : IRTS - Institut Régional de Travail Social de Champagne-Ardenne - tél. 03 26 06 22 88 www.irts-ca.fr

POUR CONNAÎTRE TOUTES LES FORMATIONS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL EN CHAMPAGNE-ARDENNE, CONSULTEZ

www.formationchampagneardenne.org

POUR CONNAÎTRE TOUTES LES DATES DE DÉBUT DE FORMATION OU DE CONCOURS EN CHAMPAGNE-ARDENNE, CONSULTEZ LE SITE DE LA DRASS RUBRIQUE MÉTIER ET CONCOURS

www.champagne-ardenne.sante.gouv.f



A DÉCOUVRIR

L'année de l'action sociale 2009

Publié le 01/02/2009 Auteur(s) : GUEGUEN Jean-Yves Editeur(s) : Dunod - 196 pages Disponible à l'URIOPSS Champagne-Ardenne

EN PRATIQUE

Le CROSMS

Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale

Le Conseil régional

Il intervient dans le cadre de la formation dans ce secteur et dans l'attribution de bourses.

Le Conseil général

Il a compétence en matière de prévention de la santé. Il intervient également auprès des personnes âgées, dépendantes ainsi que dans la petite enfance.

L'URIOPSS

Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Sanitaires et Sociaux

Les OPCA

Unifaf, ANFH, Uniformation, CNFPT

La DRASS

Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
03 26 66 78 78

L'ARH

Agence Régionale de l'Hospitalisation
03 26 21 81 48

Les Agences régionales de Santé (ARS), en place d'ici 2010, auront pour rôle de rassembler dans chaque région l'ensemble des acteurs du système de santé.

Leur champ de compétence dépassera largement celui des actuelles

Agences régionales de l'hospitalisation (ARH), chargées des hôpitaux, et s'étendra à l'organisation de la médecine libérale, dite de ville, ainsi qu'au secteur médico-social (personnes âgées et handicapées). Ces agences auront également des prérogatives en matière de santé publique, et pourront adapter les politiques de santé et de prévention au contexte régional.

Dans chaque région, les services déconcentrés de l'Etat et ceux de l'assurance maladie seront réunis au sein de la même entité.

L'Etat nommera les directeurs des ARS, qui seront des hauts fonctionnaires, cadres supérieurs de l'assurance maladie, ou personnes issues du secteur privé ou du monde médical, et le conseil de surveillance des agences sera présidé par le Préfet de région.

[ÉTUDE DE L'OPEQ]

Quels débouchés pour les professions sanitaires et sociales en Champagne-Ardenne ?

Plus de 90 % des formés trouvent un emploi

(source : enquête du Conseil régional confiée à l'Opeq, sur les 1 270 champardennais ayant suivi une formation en 2006-2007 et qui font l'objet de l'enquête, plus de 71 % ont répondu)

Dans la filière sanitaire, près de 9 personnes formées sur 10 sont des femmes. Elles sont particulièrement présentes dans les formations d'infirmier,

de puériculture et d'aide-soignant. Les hommes sont davantage concernés par les métiers d'ambulancier et manipulateur ERM.

Le taux de réussite est élevé : 94,6 % pour l'ensemble des formations. Le taux de placement en emploi est de 95 % pour les personnes formées dans cette filière 12 à 18 mois après leur formation. L'obtention du diplôme est un atout sérieux pour trouver un emploi puisque 97,4 % des diplômés sont dans ce cas contre 57,7 % des non diplômés. Plus de 9 sortants sur 10, dans la filière sanitaire, ont un emploi dont plus de la moitié dans la fonction publique. La majorité d'entre eux disent être satisfaits de leur emploi.

Dans la filière sociale les taux de réussite sont partout élevés, atteignant même 100 % dans certains cas. Les 3/4 des personnes formées sont des femmes, particulièrement dans certaines spécialités telles : technicien de l'intervention sociale et familiale et éducateur de jeunes enfants, (à 100 % féminin), assistant de service social

A NOTER

Le 19 juin 2009 à Châlons-en-Champagne

Restitution de la 1^{ère} étude d'insertion de l'Observatoire des emplois et des formations du secteur sanitaire et social, des temps d'échanges avec des professionnels du secteur.

Contact : Arifor 03 26 21 73 36

(96,7 %), auxiliaire de vie sociale (90,5 %). En revanche les formations d'éducateur technique spécialisé et de moniteur d'atelier attirent un public masculin, respectivement 75 % et 90 %. 12 à 18 mois après leur formation, près de 89 % des sortants sont en situation d'emploi. Le taux de chômage s'élève à 6,5 % en août 2008. Une très large majorité des sortants est satisfaite de l'emploi occupé.

POUR EN SAVOIR PLUS

Téléchargez l'étude détaillée (75 pages) sur www.champagne-ardenne.cci.fr rubrique OPEQ - Emploi - Formation/Études

La politique régionale en matière de formations sanitaires et sociales

Depuis 2004, la Région autorise/agrée la création des écoles et instituts de formation aux professions paramédicales et de sages-femmes et, pour les écoles et instituts de formation aux professions paramédicales, agréé leurs directeurs. La Région prend également en charge le fonctionnement et l'équipement des écoles et instituts publics de formation ainsi que l'attribution des aides aux étudiants ou élèves concernés.

Les bourses aux élèves et étudiants en formations paramédicales, de sages-femmes et en travail social

Depuis 2005 (année du premier exercice de cette compétence pour la Région), 2 700 aides du Conseil régional ont été accordées aux étudiants suivant une formation dans un établissement de formation

paramédicale, de sages-femmes et en travail social, pour un montant total de plus de 8,5 millions d'euros. Malgré le décret modificatif du 28 août dernier, la Région maintient sa politique d'accès aux bourses dans le secteur sanitaire et social pour le plus grand nombre.

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales

La Région assure depuis juin 2007, le suivi et l'animation du schéma régional des formations sanitaires et sociales, en s'appuyant sur un observatoire des emplois et des formations du secteur sanitaire et social, au sein de l'OPEQ. Sont également pensés le devenir de ces métiers autour de la réforme de certains référentiels (infirmiers actuellement) en lien avec les services de l'Etat, et les besoins du territoire pour demain en professionnels

qualifiés au travers d'enquêtes-emplois menées par l'observatoire. Par ailleurs la Région a mené en lien avec les 4 autres régions du Grand Est une étude sur les professions paramédicales dites à faibles quotas (ergothérapeute, diététicien, pédicure-podologue...) avec l'ambition de globaliser la réflexion sur ces métiers et d'envisager d'éventuelle(s) nouvelle(s) ouverture(s) de formation à l'échelle interrégionale.

A NOTER

A compter de 2009 la Région assure la gratuité des formations d'aide soignante et d'auxiliaire de puériculture pour les élèves en formation initiale (sortants scolaires sans rupture de scolarité).